

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022**

**DELIBERATION N°2022.00109**

**SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
SUR LE PERIMETRE DESSERVI PAR L'USINE DE SOLAURE - CHOIX DU  
DELEGATAIRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 101  
Nombre de pouvoirs : 13  
Nombre de voix : 114

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**M. Gérard TARDY ne prend pas part au vote.**

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,  
M. Patrick BOUCHET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,  
Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,  
Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS,  
M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220324-D20220010910

DATE D'AFFICHAGE :04 avril 2022

M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,  
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Audrey BERTHEAS,  
M. Gilles BOUDARD, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,  
Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022**

### **SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE PERIMETRE DESSERVI PAR L'USINE DE SOLAURE - CHOIX DU DELEGATAIRE**

Par délibération n°2021-00028 en date du 28 janvier 2021, le Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole a :

*« - approuvé le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre desservi par l'usine de Solaure incluant les communes de Fontanès, La Gimond, La Talaudière, La Tour-en-Jarez, L'Étrat, Roche-la-Molière, Saint-Étienne, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Héand, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Priest-en-Jarez, Sorbiers et Villars, par voie d'affermage avec îlots concessifs, pour une durée de six (6) ans et neuf (9) mois ou treize (13) ans et trois (3) mois, à compter du 1er octobre 2022 (...),*

*- autorisé Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant au Code de la Commande Publique (...) ».*

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, au terme de la procédure de délégation de service public, l'autorité habilitée à signer le contrat de délégation de service public saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport présentant notamment la liste des soumissionnaires admis à présenter une offre et l'analyse des propositions de ces derniers, ainsi que les motifs du choix de la société soumissionnaire retenue et l'économie générale du contrat.

Considérant le résultat des discussions engagées avec les soumissionnaires admis à la négociation et au vu des considérations énoncées dans le rapport sur les motifs de choix du délégataire et l'économie générale du contrat en annexe à la présente délibération, l'offre variante à l'initiative de la Collectivité présentée par la société SAUR constitue donc la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour Saint-Étienne Métropole, par application des critères relatifs à la valeur technique et la qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur, les aspects développement durable et aux prix et aspects financiers et leur pondération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants, l'article L.1413-1, l'article L.5217-2,

VU le Code de la Commande publique,

VU le décret n°2017-1316 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant création de Saint-Étienne Métropole, notamment son article 4,

VU la délibération du Conseil métropolitain N°2021-00028 en date du 28 janvier 2021 approuvant le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre desservi par l'usine de Solaure,

VU le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre en date du 30 juillet 2021,

VU le procès-verbal, le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'analyse des offres des candidats admis à présenter une offre en date du 15 octobre 2021,

VU le déroulement des discussions engagées avec les sociétés admises à la négociation dont la clôture est intervenue le 5 janvier 2022 par la remise d'une offre finale,

VU l'avis conforme du comptable public en date du 24 janvier 2022 sur les clauses du projet de contrat concernant le mandat,

VU le projet de contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre desservi par l'usine de Solaure et ses annexes,

VU le rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société candidate retenue et l'économie générale du contrat, en annexe à la présente délibération,

VU l'exposé des motifs :

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le choix de la société SAUR S.A.S comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre desservi par l'usine de Solaure soit les communes de Fontanès, La Gimond, La Talaudière, La Tour-en-Jarez, L'Étrat, Roche-la-Molière, Saint-Étienne, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Héand, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Priest-en-Jarez, Sorbiers et Villars, membres de SEM, pour une durée de treize (13) ans et trois (3) mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,**
- **approuve le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre desservi par l'usine de Solaure et ses annexes,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat de délégation de service public avec la société SAUR S.A.S et toutes pièces afférentes à cette affaire.**

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 98 voix pour, 10 voix contre, 5 abstentions.**

**Votes pour :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER , M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER (pouvoir à Mme Siham LABICH), M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE , Mme Michèle BISACCIA, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU (pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE), M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL (pouvoir à M. François DRIOL), M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES), Mme Catherine CHAPARD (pouvoir à M. Régis CADEGROS), M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON (pouvoir à M. Pascal GONON), M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT (pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL), Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE), Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ), M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT (pouvoir à M. David FARA), Mme Brigitte MASSON (pouvoir à Mme Siham LABICH), Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND (représenté par Mme Christine HEYRAUD), Mme Solange MORERE (pouvoir à M. Philippe DENIS), Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT , Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Votes contre :**

M. Patrick BOUCHET, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Abstentions :**

M. Cyrille BONNEFOY, M. Marc CHAVANNE (pouvoir à Mme Corinne SERVANTON), Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc PETIT, Mme Corinne SERVANTON

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**